

Contrôle de constitutionnalité

Par **Maya27**, le **20/12/2016** à **10:05**

Bonsoir, j'aimerais avoir votre avis sur mon plan. Le sujet est le suivant : "**La loi votée n'exprime la volonté générale que dans le respect de la constitution**" (Conseil Constitutionnel 23 août 1985). **En quoi peut-on affirmer que cette formule marque une rupture dans la culture juridique française?**"

Voici ma problématique *"Dans quelle mesure la DC du 23 Août 1985 accélère-t-elle le passage du légicentrisme au constitutionnalisme ?"*

I- (je n'ai pas encore réussi à reformuler)

- A) La difficile mise en place d'un contrôle de constitutionnalité
- B) De la fin du légicentrisme vers la primauté de la constitution

II- Le renforcement du Contrôle de la Constitutionnalité des lois

- A) La question de la légitimité du contrôle
- B) La mise en place du Bloc Constitutionnel

Merci d'avance et bonne révision à tous